



**MAIRIE**  
**64 290 LASSEUBE**

Tél : 05.59.04.22.67  
Fax : 05.59.04.24.34  
e-mail : mairie@lasseube.fr

Lasseube, le 27 octobre 2017

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

**Objet** : Réunion du Conseil Municipal n°9/2017

**P.J.:** - PV de la séance du 21/09/2017

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra  
**le 02 novembre 2017 à 20h30 à la Mairie de Lasseube.**

Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. SDEPA: extension de réseau,
2. SDEPA: renforcement de réseau P29 Cantine/P30 Lapeyrie
3. SDEPA: renforcement de réseau P33 Laborde /P44 Bruchalon
4. SDEPA: renforcement de réseau Lacabanne
5. Intercommunalité : Approbation des transferts financiers présentés par la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT)
6. Domaine et Patrimoine: Avenant au bail professionnel du cabinet d'infirmières
7. Voirie Communale: Chemin Lailhacar
8. SIVU des Baises: modification des statuts
9. Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baises: désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires
10. Personnel: Plan de Formation Mutualisé des Vallées Béarnaises 2017-2019
11. Questions diverses.

**Le Maire,**

**Jean-Louis VALIANI**



**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE 09/2017 DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 02 Novembre 2017 à 20h30**

Convocation : le 27 Octobre 2017

L'an deux mil dix sept et le deux du mois de novembre le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

**Présents:** Joëlle FABRE, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Claude PIDOT, Marie-Chantal BIRAN, Anne-Lise COUSSO-PARGADE, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Aude LAGREULA, Hervé MADEO, Henriette ALEGRE-PRAGNERE, Séverine BOURDET-PEES, Cédric LAPRUN, Franck REMAZEILLES,

**Absents ayant donné pouvoir:**

Patrick PORTATIU qui a donné pouvoir à Serge GUILHEM-BOUHABEN,  
René CABRERA qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE,  
Marianne PAPAREMBORDE qui a donné pouvoir à Hervé MADEO,  
Laurent KELLER qui a donné pouvoir à Jean Louis VALIANI  
Marion KELLER qui a donné pouvoir à Joëlle LACAZETTE

**Secrétaire de séance:** Joëlle LACAZETTE

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par la suppression des points II, III et IV : SDEPA, renforcement de réseau

**I – DOMAINE ET PATRIMOINE : EXTENSION DE RESEAU SUITE A UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE : DELIBERATION DE PRINCIPE**

Le Maire explique que suite au dépôt d'une déclaration préalable de division de parcelle par Jean-Marc BORDENAVE, le Syndicat d'Energie a indiqué que des travaux d'extension de réseau sont nécessaires pour alimenter les parcelles.

Ces travaux sont estimés à 12 000 € HT, financés par le SDEPA à 80%. La participation financière de la Commune s'élèverait donc à 20%, soit 2 400 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette estimation de la participation communale.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de participer à hauteur 20%, soit 2 400 € à l'extension de réseau nécessaire pour alimenter les parcelles de Jean-Marc BORDENAVE.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**II – FINANCES LOCALES : FISCALITE : TRANSFERTS FINANCIERS PRESENTES PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT)**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a institué à l'unanimité par délibération en date du 31 janvier 2017 une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges des.



Communes vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Cette commission doit se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges. Il souligne l'importance de cette évaluation, tant pour la Commune que pour la Communauté de Communes, dans la mesure où le montant de ces charges est ensuite pris en compte dans le calcul de la dotation de compensation versée chaque année aux communes.

Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges s'est réunie aux mois de juillet et d'octobre, et a adopté le 12 octobre 2017 les transferts financiers tels que consignés dans le procès-verbal de conclusions annexé au présent rapport.

Il convient donc désormais pour la Commune de se prononcer sur les éléments définis dans ce procès-verbal de conclusions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les transferts financiers tels que présentés dans le procès-verbal de conclusions établi par la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges du 12 octobre 2017.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

### **III – DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATION : AVENANT AU BAIL DE LOCATION DES INFIRMIERES : AJOUT PRENEUR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune donne à bail professionnel un local à Madame ROJAS Michelle par contrat en date du 01 février 2015 pour y exercer son activité d'infirmière libérale.

Il fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par cette dernière tendant à ajouter au contrat de bail Madame LESAGE Carole, exerçant également la profession d'infirmière libérale.

Il précise par ailleurs que Madame LESAGE Carole occupant les locaux depuis le 1er octobre 2017, il convient de régulariser la situation et lui faire signer l'avenant de manière rétroactive.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire et présente le projet d'avenant au contrat de location qui a été établi à cet effet.

Il convient donc désormais pour la Commune de se prononcer sur les éléments définis dans ce procès-verbal de conclusions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'ajouter Madame LESAGE Carole en qualité de preneur du bail professionnel signé par Madame ROJAS Michelle le 01 février 2015.

- **APPROUVE** le projet d'avenant au bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat.

**VOTES : 19    POUR : 19    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**



#### **IV – VOIRE COMMUNALE : CHEMIN LAILHACAR**

Monsieur Patrick PORTATIU, arrivé à 20h45 et intéressé à l'affaire, quitte la séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 19 janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé la suppression et l'aliénation de portions du chemin rural dit de Lailhacar, et la vente de l'ancienne emprise aux propriétaires riverains.

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de rectifier cette précédente délibération. En effet, la vente de la parcelle cadastrée AH 233 ne concerne pas uniquement Madame Nathalie LABEDAN (nu-propiétaire) mais également Madame Noëlle CAMBOT (usufruitière).

De plus, le Maire propose de vendre chaque parcelle au prix de 707 €, contrat en mains, prix regroupant tous les frais liés à cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** - de vendre la parcelle cadastrée AH 233 à Madame Nathalie LABEDAN et Madame Noëlle CAMBOT ;  
- de fixer le prix de vente de chaque parcelle au prix de 707 €, contrat en mains.

- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

**VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

#### **V – INSTITUTION : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DES BAÏSES :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa séance du Conseil Syndical du 14 septembre dernier, il a été décidé que le SIVU des BAÏSES changerait ses statuts en Syndicat Mixte à compter du 1er janvier 2018 pour une période de 2 ans.

Cela permettra de continuer à entretenir les cours d'eau se situant sur notre territoire en l'absence de disponibilité du Syndicat Mixte du Gave de Pau dans un premier temps, tout en répondant à la mise en application de la loi GEMAPI.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter de faire parti du prochain Syndicat Mixte des BAÏSES, remplaçant le SIVU des BAÏSES à compter du 1er janvier 2018.

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette décision

- **TRANSMET** la présente délibération à Madame la Sous-préfète d'Oloron Sainte Marie et au Président du SIVU des Baïses.

**VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**



**VI – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’EAU ET ASSAINISSEMENT GAVE ET BAISE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 mai 2016 approuvant l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, et désignant M. Claude PIDOT en tant que délégué titulaire et Mme Marion KELLER en tant que déléguée suppléante.

Or, selon les statuts du Syndicat annexés à la présente délibération, la Commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal est invité à désigner les quatre délégués communaux.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Mme Marion KELLER et M. Claude PIDOT, délégués titulaires,
- **DESIGNE** Mme Marie-Chantal BIRAN et M. Serge GUILHEM-BOUHABEN délégués suppléants,
- **CHARGE** Monsieur le Maire le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Sous-préfète d'Oloron Sainte-Marie et à Monsieur le Président du SIEA Gave et Baïse.

**VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**VII – FONCTION PUBLIQUE : APPROBATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2017 -2019 :**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités territoriales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire Vallées Béarnaises du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil. Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Considérant l'avis favorable du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 19/09/2017,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Plan de Formation Mutualisé 2017-2019.

**VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**



**VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

- Marjorie LAREU secrétaire générale s'intègre très bien dans la collectivité, c'est elle qui a préparé le conseil de ce soir.
- Une réunion avec les assistantes maternelles et la coordinatrice de la future micro-crèche est programmée le Lundi 6 Novembre à 19 h.
- Ce vendredi, réception des travaux de la parcelle Bascouret et de la parcelle Pourtau
- Un élu s'interroge sur la propreté du village (skate-park, halles couvertes, les trottoirs, crottes de chien etc...)
- Dégradations et vols à la salle polyvalente ; une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Nettoyage de la maison pour tous et amélioration de l'acoustique (à prévoir dans le budget 2018)
- Monsieur LAPRUN souhaite qu'un groupe de travail soit constitué dans le projet de la micro-crèche. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un projet privé.
- Voirie: les travaux prévus en septembre commenceront mardi 7 novembre 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15**